

APPEL DE CONDIDATURES - 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FKQ

Le Comité nomination¹ de la Fédération des kinésiologues du Québec (FKQ) annonce l'ouverture de postes de **3 administrateurs** au sein de son Conseil d'administration² (CA).

Nous cherchons des administrateurs qui ont les compétences et aptitudes suivantes :

- Être animé à la fois d'un esprit d'entraide et de modestie dans son rôle d'administrateur;
- Voir ses responsabilités dans un esprit de mandataire des membres, des bénéficiaires, des clients et du public en général;
- Être capable d'avoir des opinions et de les défendre;
- Être capable d'apporter son support aux autres membres du conseil et du personnel;
- Être loyal envers l'organisation et encore plus loyal envers le bien-être de la communauté et de l'humanité dans son entier.



Vous avez un désir de mettre votre compétence personnelle et vos habiletés au service de votre profession ? Vous êtes une personne de bonne foi, compétente, honnête et loyale ? Si oui, vous pouvez jouer un rôle de base majeur pour l'avancement de la profession ou de la mission de la FKQ.

Engagement du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration se réunit minimalement à six (6) reprises au cours de l'année (par visioconférence ou en personne). Le membre du Conseil d'administration doit prévoir suffisamment de temps pour la préparation aux séances du conseil et s'engage à être présent à 75 % des assemblées régulières. Sans quoi il pourra se voir relevé de ses fonctions.

De manière générale, le membre du Conseil d'administration doit avoir une bonne connaissance de la Fédération, de ses opérations et de la direction afin de contribuer efficacement aux discussions et aux décisions du conseil.

¹ Voir le rôle du Comité de nomination de la FKQ en annexe 1

² Voir les responsabilités et devoirs du Conseil d'administration de la FKQ en annexe 1

Descriptif des postes recherchés :

Président (e) : Une partie importante du rôle du président du conseil est de favoriser le bon fonctionnement et la bonne gestion du Conseil d'administration. Le ou la candidat(e) doit être kinésologue, membre accrédité depuis au moins 5 ans. Il ou elle doit avoir des compétences dans les sphères suivantes : secteur d'OBNL, leadership, lobbyisme gouvernemental, communications, planification stratégique, ressources humaines et doit pouvoir respecter un engagement de +/- 500 heures par année. Une rémunération est offerte pour les déplacements attribués aux dossiers professionnalisation et assurance, pour un maximum de 5000 \$ par année.

Administrateur (trice) externe, CPA : le ou la candidat(e) doit être comptable professionnel agréé et avoir des compétences dans la comptabilité d'OBNL, la fiscalité, la rémunération de cadre, la gestion de risque et le financement. Il ou elle doit pouvoir respecter un engagement de +/- 250 heures par année.

Administrateur (trice), communications : le ou la candidate doit être kinésologue, membre accrédité depuis au moins 1 an ayant développé une expertise en communication, en mesure de la performance, en planification stratégique et en technologie. Il ou elle doit pouvoir respecter un engagement de +/- 250 heures par année. *Ce poste peut également être ouvert à un candidat non kinésologue ayant une expertise en communication (on parle alors d'un administrateur externe).*

Vous connaissez quelqu'un qui a ce profil ou vous êtes la personne recherchée ?



En tant qu'administrateur bénévole vous recevrez des gratuités, telles qu'un abonnement à la FKQ, une inscription au congrès ainsi qu'un remboursement pour tous vos déplacements reliés à la FKQ. Une formation sur la gouvernance via le guide de l'administrateur vous sera également offerte.

Partagez ou remplissez le formulaire de candidature ci-après **avant le 23 mars 2017**, envoyez-le par courriel à v.lucia@kinesiologue.com et assistez à la **prochaine Assemblée générale annuelle (AGA) le samedi, 6 mai 2017** où les membres votants procéderont à l'élection des administrateurs du Conseil d'administration pour l'année 2017-2018.



FORMULAIRE DE CANDIDATURE CONSEIL D'ADMINISTRATION - 2017

Je soussigné(e)

désire me présenter pour le poste de :

- Président(e)
- Trésorier(ère), CPA
- Administrateur (trice), communications

Motivations et expériences pour le poste, selon les compétences recherchées :

- Je suis membre accrédité depuis _____ et je comprends que les élections sont pour un mandat de deux ans, à moins d'avis contraire.
- Je serai présent(e) à l'AGA du samedi, 6 mai 2017 à l'Hôtel Plaza Valleyfield lors du Congrès 2016 de la FKQ.

Numéro de
membre :

Région :

Date :

Signature :

Annexe 1

1. RÔLE DU COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination relève du Conseil d'administration. Il aide le Conseil d'administration à remplir ses responsabilités en ce qui concerne l'élaboration et la mise à jour des profils de candidats éventuels pour les postes d'administrateurs et d'officiers, le processus de mise en candidature des membres du conseil, des comités et des officiers ainsi que la planification de la relève des membres de la haute direction.

2. RESPONSABILITÉS GLOBALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration doit rendre compte aux membres et aux parties prenantes et il est responsable de protéger et de créer une valeur durable à long terme. Pour accomplir leur rôle de manière efficace, les membres du Conseil d'administration doivent :

- 2.1 guider, réviser et approuver la stratégie de la Fédération et le plan financier, y compris les dépenses en immobilisations, les acquisitions et les désinvestissements d'importance,
- 2.2 surveiller l'efficacité des pratiques de la Fédération en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et adhérer aux lois,
- 2.3 maintenir des normes élevées en matière d'éthique et superviser la mise en œuvre d'un code de conduite et d'éthique qui engendre une culture d'intégrité,
- 2.4 superviser la gestion de possibles conflits d'intérêts tels que les transactions entre parties liées,
- 2.5 surveiller l'intégrité des systèmes de comptabilité et d'informations financières, leur conformité aux normes internationales en vigueur, l'efficacité de ses systèmes de contrôles internes, et l'indépendance du processus d'audit externe,
- 2.6 garantir un processus formel, équitable et transparent pour la nomination, l'élection et l'évaluation des administrateurs,
- 2.7 embaucher, et si nécessaire licencier, le directeur général, et élaborer et maintenir un plan de relève,
- 2.8 aligner la rémunération du directeur général et des autres dirigeants avec les intérêts à long terme de la Fédération et des parties prenantes,
- 2.9 procéder à une évaluation objective du Conseil d'administration sur une base annuelle en cherchant constamment à améliorer son efficacité.

3. DEVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration doit agir avec honnêteté et loyauté, en toute connaissance de cause, au mieux des intérêts de la Fédération en tenant compte des attentes de ses membres et des parties prenantes. Il doit agir de bonne foi, avec prudence et diligence.